



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), priait le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution du mandat de la Mission, le présent rapport fait le point des activités menées par la MINUK et de l'évolution de la situation entre le 1^{er} juin et le 15 septembre 2009.

II. Situation politique et priorités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

2. L'évolution de la situation sur le terrain depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo et le déploiement de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) ont amené à modifier progressivement la structure et la taille de la MINUK. La Mission a achevé avec succès sa restructuration et atteint l'effectif autorisé de 510 hommes au 1^{er} juillet.

3. Conformément à mes rapports des 12 juin 2008 (S/2008/354) et 24 novembre 2008 (S/2008/692) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), la MINUK, restructurée, continue de s'acquitter des fonctions énoncées dans les rapports susmentionnés. D'autres intervenants, par exemple l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et EULEX, occupent un rôle de plus en plus important qui vient compléter celui de la MINUK dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La MINUK est idéalement placée pour faire office de facilitateur dans les cas où le désaccord portant sur le statut du Kosovo empêchait la réalisation de progrès concrets dans plusieurs domaines. L'objectif primordial de la Mission est de promouvoir la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans les Balkans grâce au

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



dialogue qu'elle entretient avec toutes les communautés au Kosovo, et avec Pristina et Belgrade, en coopération avec les partenaires internationaux.

4. Le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations de la MINUK, créé dans le cadre de la restructuration de la Mission, est chargé du suivi, de la communication de l'information et de la facilitation ainsi que des fonctions résiduelles de représentation avec l'extérieur et de coordination économique. Il facilite les échanges et la coopération entre toutes les parties dans la mise en œuvre de solutions concrètes dans des domaines d'intérêt commun, en étroite coordination avec le Bureau des Nations Unies à Belgrade et le Bureau des affaires politiques de la MINUK. Il s'attache particulièrement à apporter une aide aux communautés minoritaires dans tout le Kosovo, y compris les personnes déplacées résidant temporairement dans les camps du nord du Kosovo, à assurer les rapatriements et l'intégration et à surveiller les droits de l'homme. Pour sa part, l'OSCE a continué d'assumer une plus grande responsabilité du suivi de toutes les questions liées aux communautés, en veillant à la protection de leurs droits et de leurs intérêts.

5. Conformément à mon rapport du 24 novembre 2008 et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008, EULEX a continué d'opérer sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation. La MINUK et EULEX procèdent régulièrement à des échanges d'informations et à la coordination de leur action à tous les niveaux, notamment dans le cadre du Bureau de liaison pour l'état de droit de la Mission. EULEX a continué de renforcer sa présence, ses effectifs se chiffrant actuellement à 1 651 fonctionnaires internationaux et 998 agents nationaux. Au 1^{er} juillet, le Bureau de liaison pour l'état de droit de la MINUK comprenait 12 civils et 8 officiers de police. La Mission continue de faciliter le déploiement d'EULEX en donnant accès aux installations communes à Pristina et Mitrovica.

III. Dialogue avec Pristina et Belgrade et modalités pratiques

6. Mon Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, a opéré dans un contexte politique où la prise de décisions par les autorités de Pristina et Belgrade est dictée par les préoccupations des autorités quant à la manière dont la Cour internationale de Justice pourrait interpréter leurs actes lors de l'examen de la requête de l'Assemblée générale demandant à la Cour de donner un avis consultatif sur la question de savoir si la déclaration d'indépendance du Kosovo est conforme au droit international. Belgrade et Pristina continuaient de présenter des points de vues opposés concernant le statut du Kosovo. À Pristina, la fermeture de la MINUK continuait d'être demandée de temps à autre, en particulier par les représentants du mouvement Vetëvendosje (autodétermination). Les médias locaux se sont empressés de se faire l'écho de ces demandes. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité en date du 12 juin 2009 (S/2009/300), deux autres États ont reconnu le Kosovo, ce qui porte à 62 le nombre total d'États ayant pris cette décision. Le 29 juin, le Kosovo est devenu membre des cinq institutions formant le Groupe de la Banque mondiale.

7. Dans ce contexte, bien que les autorités du Kosovo aient décidé de maintenir des contacts très limités avec mon Représentant spécial, le personnel de la MINUK a continué de coopérer avec les responsables du Kosovo, aussi bien par des voies

formelles que dans un cadre informel. Ainsi, certaines municipalités albanaises du Kosovo, dont Mitrovica, ont jugé utile la participation de la MINUK et reconnu publiquement travailler avec ses représentants.

8. Pour ce qui est de la promotion de la coopération sur des questions pratiques, mon Représentant spécial, avec le concours du Bureau des Nations Unies à Belgrade, s'est entretenu à plusieurs reprises avec des responsables serbes à Belgrade ou en marge de rencontres internationales. Des experts d'EULEX ont continué de conduire avec les autorités serbes des consultations techniques sur l'état de droit. Si les autorités de Belgrade ont adopté une approche pragmatique pour régler certaines questions en suspens, les autorités de Pristina ne sont toujours pas disposées à engager un dialogue si elles ne pouvaient traiter directement sur un pied d'égalité avec leurs homologues de Belgrade, ce qui demeure inacceptable pour Belgrade.

9. La MINUK a continué de s'employer à trouver des solutions durables pour assurer la protection du patrimoine culturel serbe au Kosovo. En juillet, mon Représentant spécial a évoqué cette question avec les autorités de Belgrade. Il s'est aussi longuement entretenu avec les principales parties prenantes internationales, notamment l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe afin de trouver un mode de coopération qui soit acceptable pour les autorités de Belgrade et de Pristina, ainsi que pour l'Église orthodoxe serbe.

IV. Kosovo du Nord

10. Les trois municipalités du Kosovo à majorité serbe dans le nord continuaient de fonctionner sans pratiquement aucun lien avec les autorités de Pristina, et leurs rares contacts se situent quasi exclusivement dans le cadre de la MINUK. Les dirigeants politiques dans le nord du Kosovo considéraient toujours que la MINUK et la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient la seule présence internationale légitime en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et ont maintenu leur refus catégorique de toute institution ou symbole, réel ou perçu, des autorités kosovares. Le déploiement et le fonctionnement dans le nord de toutes structures affiliées à Pristina – douanes, tribunaux et chemins de fer –, ont continué à se heurter à l'opposition des Serbes du Kosovo.

11. Bien qu'il opère dans le respect de la neutralité de l'Organisation des Nations Unies quant au statut, EULEX est perçu par certains dirigeants serbes du Kosovo comme servant les intérêts du Kosovo. Les Serbes du nord du Kosovo, appuyés par le clergé local, ont fait circuler une pétition contre EULEX et critiqué le Gouvernement serbe qui ferait pression sur les dirigeants du nord du Kosovo et céderait le Kosovo en échange de son admission à l'Union européenne.

12. Dans ces conditions, la principale fonction de la MINUK dans le nord demeurerait de maintenir un contact quotidien avec toutes les communautés pour faciliter le dialogue sur toute une série de problèmes et établir des liens avec Pristina par l'intermédiaire de son bureau régional et l'Administration de la MINUK dans le nord de Mitrovica, le cas échéant. La présence de la MINUK dans les municipalités du nord a également servi de relais entre EULEX et les dirigeants politiques locaux qui continuent de manifester de la réticence à communiquer directement avec cette dernière. Dans ce contexte, il importe de souligner le rôle

essentiel de la MINUK qui fournit des services de médiation aux communautés et aux organisations internationales opérant dans le nord.

V. Élections et décentralisation

13. Le 16 juin, les autorités du Kosovo ont annoncé que des élections municipales auraient lieu le 15 novembre, et demandé à la Commission électorale centrale d'entreprendre les préparatifs nécessaires à leur tenue. Les Serbes du Kosovo dans le nord refusant de reconnaître et d'accepter ces élections, la Commission électorale centrale aura du mal à les organiser, sauf dans les quelques enclaves non serbes dans le nord. Elle est prête à tenir des élections dans toutes les autres zones peuplées de Serbes du Kosovo et d'autres communautés.

14. Pour la première fois depuis son déploiement au Kosovo en 1999, la MINUK ne devrait pas certifier les résultats de ces élections municipales, Pristina n'ayant pas accepté qu'elle joue un rôle dans le processus électoral. La Commission électorale centrale sera entièrement chargée de la conduite des opérations électorales. L'OSCE apporte une assistance à la Commission et à son secrétariat, notamment en offrant des conseils et une formation pour la gestion des problèmes liés au scrutin et la planification des opérations électorales. L'OSCE ne prendra pas part au processus de surveillance, d'observation ni de dépouillement. À la demande de la Commission électorale centrale, une organisation sans but lucratif, l'International Foundation for Electoral Systems (ISES) participera au dépouillement et à la gestion du centre de résultats, à l'éducation et à l'information des électeurs ainsi qu'à la formation des observateurs locaux. Des pourparlers sont en cours avec la communauté internationale concernant l'envoi éventuel d'une mission d'observation internationale.

15. Jusqu'ici, sur les 76 entités politiques ayant demandé à prendre part aux élections, 35 sont des entités albanaises du Kosovo, 23 des entités serbes du Kosovo, 7 des entités bosniaques du Kosovo, 4 des entités turques du Kosovo, 2 des entités monténégrines du Kosovo, 2 des entités ashkali du Kosovo; on comptait aussi parmi elles une entité rom du Kosovo, une entité égyptienne du Kosovo et une entité représentant les Gorani du Kosovo. Les électeurs vivant à l'étranger pourront voter par correspondance et, dès septembre, la Commission électorale centrale avait reçu 240 demandes. La Commission des plaintes et des recours en matière électorale n'est toujours pas opérationnelle, son budget n'ayant pas encore été approuvé par l'Assemblée du Kosovo, en violation de la législation électorale applicable.

16. L'Assemblée de l'Association des municipalités serbes a approuvé à l'unanimité le 28 juin à Graçanicë/Gračanica, la Charte de Vidovdan [Fête de Saint Vitus] dans laquelle tous les partis politiques en Serbie ont été invités à manifester leur opposition à la participation des Serbes du Kosovo à ces élections et toutes les institutions serbes et l'Église orthodoxe serbe engagées à les boycotter. En juillet, le Gouvernement serbe a déclaré officiellement que les conditions permettant la participation des Serbes du Kosovo aux élections n'étaient pas réunies et que les élections n'étaient pas conformes aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

17. Le Groupe de travail interministériel du Kosovo sur la décentralisation a commencé à constituer des équipes préparatoires municipales pour les nouvelles municipalités du Kosovo à majorité serbe qui devaient être créées à

Gračanicë/Gračanica, à Kllokot/Klokot, dans le nord de Mitrovica, à Partesh/Parteš et à Ranillug/Ranilug. Ces équipes sont censées veiller à ce que les municipalités nouvellement créées soient prêtes à être gérées par leurs représentants municipaux élus au terme du processus électoral.

18. Toutefois, le niveau de participation des Serbes du Kosovo au processus de décentralisation et aux prochaines élections est très incertain et il n'a pas encore été décidé si des élections auront lieu pour les assemblées municipales envisagées dans les cinq municipalités susmentionnées ainsi que dans une municipalité « élargie » à Novobërdë/Novo Brdo. Le mouvement « Vetëvendosje » a lancé une campagne pour marquer son opposition à la création des nouvelles municipalités, ce qui pourrait aussi compromettre le soutien de la population albanaise du Kosovo en faveur du processus de réforme de la gouvernance locale.

19. Le 16 août, des élections locales organisées par les autorités serbes ont eu lieu dans deux zones du Kosovo à majorité serbe, à savoir Graçanicë/Gračanica (région de Pristina) et Gorazhdec/Goraždevac (région de Pejë/Peć). Ces élections partielles devaient servir à pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la dissolution de deux des administrations municipales qui avaient été élues le 11 mai 2008 au cours d'élections qui s'étaient déroulées conformément à la Constitution de la Serbie et n'avaient pas été coordonnées ni vérifiées par la MINUK. Si les autorités du Kosovo n'ont pas tenté d'empêcher la tenue des élections, tout en faisant valoir qu'elles n'avaient aucun effet juridique et qu'elles n'étaient donc pas valables, les membres de l'opposition et les représentants de la société civile ont vu dans ces élections une « agression de la part de Belgrade ». La participation électorale a été faible (aux alentours de 20 %), en partie parce que les personnes déplacées avaient été encore beaucoup moins nombreuses à voter dans les bureaux de vote. Aucun incident n'a été signalé bien que l'organisation d'un nouveau scrutin ait été coordonnée dans deux bureaux de vote au moins en raison de vices de procédure.

VI. Sécurité

20. La situation générale au Kosovo est demeurée relativement calme sur le plan de la sécurité, mais précaire dans le nord. Des incidents ont continué de se produire dans la banlieue de Kroi i Vitakut/Brdjani dans le nord de Mitrovica, où d'anciens résidents albanais du Kosovo ont commencé à reconstruire leurs maisons qui avaient été détruites en 1999. Dès le début des travaux de reconstruction, la MINUK a réaffirmé le droit de chacun de recouvrer ses biens, tout en respectant le droit applicable en matière de construction. La MINUK encourage aussi le retour dans leurs foyers, dans les municipalités au sud de l'Ibar des Serbes du Kosovo déplacés.

21. Le 4 août, un groupe d'ouvriers albanais du Kosovo a commencé à nettoyer un site au-delà d'une zone où les communautés albanaises et serbes du Kosovo avaient précédemment accepté la réalisation de travaux de reconstruction. Des résidents serbes du Kosovo ont lancé des pierres sur des ouvriers du bâtiment albanais du Kosovo. Un officier de police du Kosovo et un journaliste ont été légèrement blessés, et deux camions et une voiture endommagés au cours de ces incidents. La situation s'est aggravée le 25 août lorsque des Albanais du Kosovo ont commencé des travaux de déblayage dans une partie de Kroi i Vitakut/Brdjani tout près du village serbe du Kosovo de Brdjani et principalement dans la zone cadastrale de la municipalité de Zvečan/Zvečan. Sans en avoir avisé l'Administration de la MINUK

dans le nord de Mitrovica ou la municipalité, ni sollicité leur autorisation, ce qui provoque une série de petits accrochages entre des membres des communautés albanaises et serbes locales, au cours desquels au moins quatre Albanais du Kosovo et deux Serbes du Kosovo ont été blessés.

22. Le 31 août, mon Représentant spécial a rencontré le maire, M. Bajram Rexhepi dans le sud de Mitrovica en vue de désamorcer les tensions de plus en plus vives et de parvenir à un accord sur les principaux problèmes d'ordre administratif et techniques. À l'issue de cette réunion, les travaux de reconstruction ont repris au début du mois de septembre. La police du Kosovo, EULEX et la KFOR ont surveillé de près les travaux sur les chantiers serbes et albanais du Kosovo et tout est mis en œuvre pour maintenir le calme.

23. Le 2 septembre, deux explosions d'origine inconnue se sont produites dans le nord de Mitrovica près de l'hôpital régional et du quartier de Kodra e Minatoreve/Mikronaselje après que des pierres aient été lancées au début de la soirée dans le même quartier entre des jeunes albanais et jeunes serbes. Ces explosions n'auraient pas fait de victimes.

24. Au cours de la période considérée, on a signalé que des Albanais du Kosovo auraient lancé six attaques contre des Roms du Kosovo dans le quartier rom de la ville de Gjilan/Gnjilane. Le 7 août, un couple serbe du Kosovo a été découvert assassiné à son domicile dans le village de Partesh/Parteš, dans la région de Gjilan/Gnjilane. Une enquête est en cours et il semblerait que ce double assassinat n'ait pas été motivé par des considérations ethniques.

25. Le 11 juin, les ministres de la défense des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont annoncé que la KFOR se transformerait progressivement en « présence dissuasive », compte tenu de l'évolution positive observée pendant une assez longue période. Les ministres ont précisé que le rythme de réduction des effectifs de la KFOR serait déterminé par le Conseil de l'Atlantique Nord en fonction de l'évolution de la situation, et des conditions de sécurité, et que les réductions seraient échelonnées.

VII. État de droit

26. Sur les 325 officiers de police serbes du Kosovo qui ne s'étaient pas présentés sur leur lieu de travail après la déclaration de l'indépendance au Kosovo le 17 février 2008, 317 sont retournés à leur poste avant la date limite du 30 juin fixée par les autorités du Kosovo en concertation avec EULEX. Un officier de police serbe du Kosovo a été nommé Directeur général adjoint de la police du Kosovo, bien que la description d'emploi n'ait pas encore été définitivement arrêtée.

27. L'annonce à la mi-août d'un accord éventuel de coopération des forces de police entre EULEX et le Ministère de l'intérieur serbe s'est heurtée à la résistance des autorités du Kosovo, qui font valoir que la signature de tels accords est de leur ressort exclusif. Lors d'un incident très regrettable, survenu le 26 août, une soixantaine de militants du mouvement Vetëvendosje (autodétermination) ont vandalisé en plein jour 26 véhicules d'EULEX à Pristina pour protester contre la signature du protocole par EULEX. Les véhicules d'EULEX ont continué de faire l'objet de nouveaux actes de vandalisme dans les jours qui ont suivi et certains véhicules de l'ONU ont subi le même sort. Le 14 septembre, une manifestation

contre le protocole a été organisée à Pristina par 23 organisations non gouvernementales locales, dont le mouvement Vetëvendosje. Un millier de manifestants environ ont demandé le retrait d'EULEX du Kosovo.

28. La MINUK a continué à traiter les demandes d'aide juridique internationales émanant de pays qui n'ont pas reconnu le Kosovo et de faciliter les contacts avec INTERPOL d'une part, et EULEX et les autorités locales d'autre part. La Mission s'est également chargée de certifier les documents d'état civil pour les pays qui n'ont pas reconnu le Kosovo. Si elle continue de servir d'interlocuteur pour les questions liées au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au Kosovo, EULEX exerce pour sa part les fonctions liées à la fourniture de renseignements de police comme suite aux instructions du Tribunal.

29. La MINUK est dotée d'un spécialiste en police scientifique pour assurer la coopération au niveau technique avec le Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique. La Mission participe aussi aux activités du Groupe de travail sur les personnes portées disparues et du sous-groupe de travail sur la criminalistique avec l'accord de toutes les parties intéressées. De juin à la fin août, le Bureau a mené 31 opérations qui ont permis d'exhumer 18 civils. En outre, 17 dépouilles mortelles de civils ont été remises aux familles des victimes.

30. Le 2 septembre, le Conseil judiciaire du Kosovo a repris ses fonctions avec la nomination de nouveaux membres, après une interruption de plus de six mois. La Commission indépendante de la magistrature achèvera ses entretiens pour la première phase d'agrément des juges et procureurs et recommandera ensuite la nomination des juges et procureurs à la Cour suprême.

31. Grâce aux efforts concertés des défenseurs des droits de l'homme aux niveaux international et local, l'Assemblée du Kosovo a élu le 4 juin, un nouveau médiateur après de vaines tentatives dans ce sens près pendant près de quatre ans.

VIII. Retours

32. Dans le cadre de sa nouvelle structure sur le terrain, la MINUK a suivi de près les questions liées aux retours, notamment les mesures prises par les autorités locales pour mettre en œuvre les stratégies de retour et créer des conditions propres à faciliter les retours et l'intégration. Les membres de la MINUK sont restés en contact quotidien avec les dirigeants des communautés minoritaires et les autorités locales et ont continué de rendre compte des visites exploratoires ou des voyages des Serbes du Kosovo déplacés sur les sites de rapatriement aux autres organismes partenaires des Nations Unies et aux principaux intervenants internationaux.

33. Au cours de la période considérée, le nombre de retours est demeuré très faible. Toutefois, par rapport à la même période en 2008, le nombre de personnes déplacées qui sont rentrées au Kosovo a légèrement augmenté. D'après les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 236 membres des communautés minoritaires déplacés, dont 7 Albanais du Kosovo, 31 Serbes du Kosovo et 177 Roms, Ashkali et Égyptiens du Kosovo sont retournés de leur plein gré au Kosovo entre juin et juillet 2009. Toujours au cours de la période considérée, 726 personnes qui se trouvaient en Europe de l'Ouest ont été rapatriées contre leur gré au Kosovo. Par ailleurs, 39 visites exploratoires ont été organisées, ce qui a donné à 358 personnes déplacées et réfugiées de la Serbie, du

Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine l'occasion d'inspecter leurs maisons au Kosovo. En outre, 20 visites d'information ont été mises en place, (faisant intervenir des personnes et des groupes chargés des retours au Kosovo) à l'intention de 537 personnes déplacées en Serbie, au Monténégro et en ex-République yougoslave de Macédoine.

34. Le Ministère des communautés et des retours exécute actuellement sept projets de retour organisé, visant 181 familles serbes du Kosovo dans les municipalités de Vushtrri/Vučitrn, Prizren, Klinë/Klina, Istog/Istok, Novobërdë/Novo Brdo et Pristina. En outre, 44 familles rapatriées (soit 159 personnes) ont déjà reçu une assistance pour la reconstruction de leur logement en 2009 et 44 autres habitations sont en cours de reconstruction dans le cadre du projet « Partenariats durables pour l'aide au retour au Kosovo » (SPARK) administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et financé par le Gouvernement britannique et le Ministère des communautés et des retours, qui a fourni des crédits supplémentaires pour la reconstruction de 10 autres maisons dans le cadre du projet. Par ailleurs, 180 familles déplacées recevront une aide pour rentrer cette année dans le cadre du projet de retour et de réintégration au Kosovo, financé conjointement par l'Union européenne, le Ministère des communautés et des retours et le PNUD. Jusqu'ici, 73 habitations sont en construction et des appels d'offres ont été lancés pour la construction de 83 autres.

35. Par ailleurs, 1 295 familles, soit environ 5 000 personnes, ont exprimé le souhait de rentrer au Kosovo en 2009. Le Ministère des communautés et des retours traite activement les demandes de retour, et est mieux équipé pour le faire grâce à une nouvelle base de données sur les retours. D'après le Ministère des communautés et des retours, des préparatifs sont en cours en vue d'aider ces familles, et des équipes spéciales au niveau municipal examinent les demandes d'assistance compte tenu des critères actuellement applicables. Toutefois, la réintégration des communautés minoritaires, en particulier des Serbes du Kosovo, demeure problématique, essentiellement en raison de l'absence d'emplois, de la précarité de la situation économique, de l'accès limité aux services, et dans une certaine mesure, de la sécurité. En allouant 3 millions d'euros aux projets de développement communautaire cette année, le Ministère des communautés et des retours entend mettre davantage l'accent sur le développement économique et la viabilité des communautés minoritaires pour encourager un plus grand nombre de retours.

IX. Patrimoine culturel et religieux

36. La MINUK a continué d'appuyer les travaux que la Commission chargée de la reconstruction, qui relève du Conseil de l'Europe, entreprend au titre de la reconstruction de 34 sites du patrimoine culturel et religieux endommagés ou détruits lors de la vague de violence en mars 2004. L'Église orthodoxe serbe et l'Institut pour la protection des monuments à Belgrade ont indiqué qu'ils ne participeraient aux activités de la Commission que si la MINUK continuait d'être associée à ce processus.

37. La Commission chargée de la reconstruction a tenu, le 11 août, une réunion à laquelle ont participé des représentants du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, de l'Église orthodoxe serbe, des instituts pour la protection des monuments de Belgrade et de Pristina et de la MINUK. Les sous-traitants de la

Commission sont sur le point de mettre la dernière main à quatre projets résultant d'appels d'offres lancés en 2008. Cinq projets représentant au total plus de 900 000 euros, pour lesquels la Commission avait lancé des appels d'offres en mai 2009, sont en cours d'exécution. Trois autres soumissions d'un montant total de 700 000 euros devraient suivre en attendant le transfert par les autorités du Kosovo de 500 000 euros du budget de 2008 au budget de 2009. Ces fonds n'avaient pas été dépensés en 2008 faute d'accord sur les procédures d'appels d'offres. J'engage les autorités du Kosovo à allouer rapidement ces fonds qui sont indispensables pour mener à bien la reconstruction des sites de l'Église orthodoxe serbe sous la conduite de la Commission chargée de la reconstruction.

38. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a poursuivi les travaux de restauration au Kosovo. Des représentants de l'UNESCO se sont rendus dans le pays en juin et en août pour évaluer la reconstruction des sites du patrimoine culturel, qui a été financée par les États-Unis et l'Italie. Deux projets financés par les États-Unis ont été achevés, trois sont sur le point de l'être et trois autres sont en cours d'exécution. Sur cinq projets financés par l'Italie, deux ont été achevés et trois sont sur le point de l'être. Un projet commun de la Grèce et de la République tchèque devant permettre une restauration complète des fresques dans l'église de la Sainte-Vierge de Ljeviša à Prizren, qui figure sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, est lui aussi sur le point d'être achevé.

39. La MINUK a facilité la participation accrue de l'Union européenne à l'examen des questions relatives au patrimoine culturel et religieux et soutenu les efforts et la contribution de l'Union européenne visant à assurer une vie monastique normale au clergé orthodoxe serbe au Kosovo.

X. Questions relatives aux communautés

40. La MINUK demeure déterminée à appuyer les efforts déployés par les autorités du Kosovo et les partenaires compétents en vue de trouver une solution durable à la situation dans les camps de Roms, d'Ashkali et d'Égyptiens déplacés dans le nord de Mitrovicë/Mitrovica, à savoir les camps d'Osterode et de Çesmin Llugë/Çesmin Lug, dont l'administration est assurée par le Ministère des communautés et des retours du Kosovo depuis l'année dernière. Les autorités du Kosovo ont constitué un Comité directeur pour les camps de Roms, d'Ashkali et d'Égyptiens dans le nord de Mitrovica à cette fin. La MINUK continue de jouer un rôle actif dans l'action visant à faciliter et à coordonner les efforts entre les partenaires internationaux, en offrant ses bons offices aux autorités locales et aux dirigeants des Roms, Ashkali et Égyptiens du Kosovo et en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité d'assurer la cohérence des politiques entre les donateurs et leurs partenaires d'exécution, le but étant de faire en sorte que tous les efforts visent à régler le problème humanitaire immédiat, à faciliter la fermeture des camps et à assurer la réinstallation durable de leurs résidents.

41. On peut noter certains faits encourageants allant dans ce sens. Outre les 102 familles déplacées de Roms, d'Ashkali et d'Égyptiens du Kosovo (soit 462 personnes), essentiellement des camps, qui ont été réinstallées dans le quartier Roma Mahalla dans le sud de Mitrovica en 2007, quelque 25 familles, dont 15 des

camps situées dans le nord de Mitrovica, sont retournées à Roma Mahalla en juillet 2009.

42. L'OSCE et la MINUK ont continué de promouvoir l'instauration d'un dialogue entre la Compagnie d'électricité du Kosovo, les autorités municipales et les communautés touchées par les coupures d'électricité, le plus souvent des Serbes du Kosovo. Contrairement aux années précédentes, les autorités de Belgrade ont conseillé aux Serbes du Kosovo de signer des contrats avec la Compagnie d'électricité du Kosovo, laquelle, avec le soutien des partenaires internationaux, a fait un geste à l'égard des villages privés d'électricité en leur proposant des modalités de paiement. Certains habitants de quelques enclaves serbes du Kosovo, certains monastères orthodoxes serbes ainsi que des communautés à Graçanicë/Gračanica et Shtërpçë/Štrpce étaient au départ peu enclins à signer ces accords. Toutefois, les deux villes et certains monastères ont fini par s'y résoudre afin de pouvoir être alimentés en électricité. Une nouvelle vague de coupures pour défaut de paiement a eu lieu en août; elle avait touché des villages albanais du Kosovo, des villages serbes du Kosovo et des villages où vivaient plusieurs groupes ethniques. La plupart des localités ont été rebranchées durant la deuxième quinzaine d'août, comme suite à la signature de contrats et au versement de montants forfaitaires par les résidents. Le processus de recouvrement des redevances et de rétablissement de l'électricité est en cours.

43. Les Serbes du Kosovo ont continué à se heurter à des problèmes liés à la délivrance de cartes d'identité par les autorités du Kosovo, qui ne reconnaissent pas les certificats de naissance établis par les autorités serbes avant juin 1999. Toutefois, les Serbes du Kosovo ont été nombreux à faire des demandes de cartes d'identité et de permis de conduire du Kosovo. Ils continuent d'avoir du mal à obtenir que leur soient rendus les permis de conduire confisqués qui avaient été délivrés par les autorités serbes avant 1999. La MINUK et EULEX ont facilité le règlement de plusieurs de ces affaires.

44. Au cours de la période considérée, il s'est produit un nombre préoccupant d'incidents à l'encontre des minorités communautaires, qui exigent un suivi et une action appropriés de la part des autorités du Kosovo. Il convient de citer, entre autres, le double assassinat commis à Partesh/Parteš, les blessures physiques graves résultant d'agressions à l'arme blanche et à main armée, le lancement de pierres, la profanation de cimetières orthodoxes et les vols de bétail et de matériel agricole. Le retour des 317 officiers de police serbes du Kosovo dans les rangs de la police du Kosovo le 30 juin 2009 revêt une importance particulière, cette mesure devant améliorer le fonctionnement des comités locaux de sécurité publique, organes de sécurité créés au niveau communautaire, essentiellement dans les zones non majoritaires. Les officiers de police qui sont membres de ces comités représentent un lien crucial entre les communautés et la police du Kosovo.

XI. Représentation à l'étranger

45. Au cours de la période considérée, la MINUK a continué de faciliter la participation du Kosovo aux travaux des instances internationales et régionales. Les autorités du Kosovo ont soutenu qu'il était de leur prérogative de représenter le Kosovo indépendamment, sans la présence de la MINUK ni les plaques portant le nom « Kosovo/1244 ». Toutefois, dans les cas où leur participation aurait autrement

été impossible, elles ont adopté une approche pragmatique et ne se sont pas opposées à la présence de représentants de la MINUK. Le Kosovo n'a pu participer à la réunion ministérielle annuelle du Conseil de coopération régionale ni au sommet du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, qui ont tous deux eu lieu en juin à Chisinau, car les autorités moldaves ne reconnaissent pas les passeports kosovars dont étaient munis les responsables du Kosovo désignés par mon Représentant spécial. Les autorités du Kosovo ont participé à presque toutes les réunions de la Communauté énergétique, de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est; en revanche, leur refus de participer avec la MINUK à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale demeure une pierre d'achoppement.

XII. Observations

46. Avec l'achèvement de sa restructuration le 1^{er} juillet, la MINUK est entrée dans une nouvelle phase, marquée par un souci de faciliter la coopération concrète entre les communautés, et entre les autorités de Pristina et de Belgrade. Je félicite la MINUK de s'être efforcée de créer des occasions de dialogue et de faciliter la coopération concrète à la fois entre les communautés du Kosovo et entre Pristina et Belgrade. Cette coopération est nécessaire pour la normalisation de la situation au Kosovo ainsi que pour la stabilisation et le développement de la région de l'ouest des Balkans dans son ensemble. J'encourage la MINUK à poursuivre ses efforts, et je demande à toutes les parties prenantes de reconnaître la contribution de la Mission à cet égard et de continuer à lui apporter leur soutien.

47. La MINUK a poursuivi avec succès ses activités de médiation entre la communauté albanaise du Kosovo et la communauté serbe du Kosovo dans le nord du pays, notamment en désamorçant les tensions qu'ont suscitées les travaux de reconstruction à Kroi et Vitakut/Brdjani, en étroite coopération avec EULEX et la KFOR. À cet égard, la MINUK défend le droit de retour de tous, droit qui ne devrait pas être politisé. J'engage Belgrade et Pristina à user de leur influence pour maintenir le caractère apolitique du processus de reconstruction et appeler au calme. Comme mon Représentant spécial l'a dit clairement à plusieurs reprises, il importe que les règles et les conditions régissant les travaux de reconstruction dans la région soient respectées par toutes les parties, et qu'il soit tenu compte des considérations d'ordre politique et de sécurité.

48. La situation de la sécurité demeurant tendue dans le nord du Kosovo, j'invite instamment toutes les parties à faire preuve de pragmatisme et de retenue, et à adopter des politiques constructives lors de l'examen des problèmes interethniques de caractère délicat. Je demeure persuadé que toutes les communautés continueront de voir dans la MINUK et dans son bureau dans le nord du Kosovo une ressource précieuse pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

49. La contribution d'EULEX et de la KFOR à la sécurité et à la stabilité demeure essentielle compte tenu des tensions existantes dans le nord du Kosovo. J'engage les partis politiques qui désigneront des candidats aux élections organisées en novembre par les autorités du Kosovo d'éviter de tenir des propos incendiaires qui pourraient provoquer une escalade de la violence, en particulier dans le nord.

50. Les efforts déployés par mon Représentant spécial pour amener Belgrade et Pristina à poursuivre une coopération concrète entre les parties, en étroite coopération avec l'Union européenne, n'ont guère donné de résultats. Si les

autorités de Belgrade ont manifesté le désir d'adopter une approche pragmatique pour résoudre certains problèmes en suspens, les autorités de Pristina ont posé des conditions préalables qui compliquent la situation dans la pratique. Afin de réaliser des progrès véritables et d'assurer l'application efficace de toutes modalités pratiques, il convient de faire preuve de davantage de souplesse et de pragmatisme, pour les questions, à la fois de procédure et de fond, liées à ce processus.

51. Je suis heureux que la MINUK et EULEX aient continué de renforcer leur coopération au cours de la période considérée, après qu'EULEX a assumé un rôle pleinement opérationnel en avril dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation continue d'appuyer le rôle de plus en plus actif de l'Union européenne au Kosovo et se félicite de tous les efforts faits pour accroître la coordination stratégique et politique de ces deux entités à tous les niveaux. Il est crucial que l'ONU et l'Union européenne continuent de travailler sur la base d'une stratégie commune pour faire face aux problèmes que connaît la région, et en particulier pour gérer la situation dans le nord du Kosovo.

52. Je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude les plus sincères à mon Représentant spécial, M. Lamberto Zannier, pour la direction avisée dont il a fait preuve dans la gestion du mandat évolutif de la MINUK et la supervision de la restructuration de la Mission, malgré les graves difficultés politiques rencontrées par la MINUK. Je voudrais également rendre hommage au personnel de la MINUK, qui œuvre avec constance et détermination en faveur du Kosovo et de la réalisation des objectifs de l'ONU.

53. J'exprime aussi toute ma gratitude aux partenaires de longue date de l'Organisation des Nations Unies au Kosovo, à savoir l'Union européenne, l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur appui à la MINUK et leur coopération avec la Mission.

Annexe I

Rapport du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut-Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil touchant les questions d'état de droit et continué à s'acquitter de son mandat exécutif conformément à son mandat. La Mission a achevé son premier rapport semestriel sur les résultats de ces activités et l'a présenté aux autorités, aux médias et à la société civile du Kosovo. Elle a engagé des consultations avec ses homologues kosovars sur la mise en œuvre des recommandations du rapport, qu'ils ont bien accueillies.

EULEX a suivi de près la réintégration dans la Police du Kosovo de 318 officiers de police serbes du Kosovo précédemment suspendus, qui ont repris le travail en juin, et elle a évoqué avec les autorités le réemploi d'une soixantaine d'agents serbes du Kosovo de l'administration pénitentiaire. En juillet, l'Unité antiterroriste est passée de la composante police d'EULEX à la Police du Kosovo. Les procureurs et enquêteurs d'EULEX se sont occupés en priorité d'un certain nombre d'affaires de criminalité organisée et de crimes de guerre. Ses juges ont présidé de nombreux procès, dont plusieurs pour des affaires à mobile ethnique et pour crimes de guerre. De juin à août 2009, le Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique, qui est dirigé à la fois par EULEX et par le Kosovo, a procédé à 67 nouvelles autopsies, 3 enquêtes sur les lieux de décès, 16 examens médico-légaux, 24 évaluations sur le terrain, 21 exhumations et 43 autopsies de victimes de guerre et il a remis les dépouilles de 17 personnes à leur famille – ce qui, depuis décembre 2008, porte à 61 le nombre total des personnes décédées dont les restes ont été remis aux familles.

Les douaniers d'EULEX ont recueilli et copié des données sur la circulation commerciale aux points d'entrée 1 et 31 dans le nord du Kosovo, sans se laisser interrompre par les tentatives de manifestants serbes du Kosovo pour en bloquer l'accès, et ils ont commencé à remettre les équipements d'infrastructure en état à ces deux points de passage.

2. Activités menées par EULEX de juin à août 2009

Observations d'ordre général

À la date du 31 août 2009, l'effectif de la Mission d'EULEX s'élevait à 2 649 personnes (1 651 fonctionnaires internationaux et 998 agents locaux). Pleinement opérationnelle depuis le 6 avril 2009, la Mission a poursuivi dans tout le Kosovo ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil concernant l'état de droit. Elle

s'est aussi acquittée de son mandat exécutif. Elle a travaillé en étroite coopération avec la MINUK, notamment sur les questions d'échange d'informations et de droits de propriété dans le nord du Kosovo, et a par ailleurs agi en concertation avec les autres acteurs internationaux présents au Kosovo et dans la région.

À la réunion du Conseil commun de coordination de l'état de droit tenue le 23 juillet, EULEX a communiqué aux autorités du Kosovo son premier rapport semestriel sur les résultats de ses activités d'observation, d'encadrement et de conseil, qui a le jour même été affiché sur le site Web de la Mission. À partir de plus de 2 500 contributions fournies par 400 personnes employées à ces activités, ce rapport expose les points forts et les faiblesses des institutions kosovares qui s'occupent d'état de droit et présente plus de 70 recommandations essentielles pour en améliorer la performance. Les homologues kosovars d'EULEX se sont montrés très intéressés et très favorables, et ils travaillent à la programmation de nouvelles actions, dont l'étendue et les caractéristiques sont définies par des groupes de travail conjoints. Une formation a été dispensée aux futures équipes d'observation, d'encadrement et de conseil. La composante police d'EULEX compte commencer à appliquer plus de 90 % des recommandations en la matière d'ici à la fin de 2009. Les travaux préparatoires ont débuté pour un certain nombre des recommandations concernant les douanes. La composante justice a engagé l'examen des 27 recommandations qui s'y rapportent pour déterminer les priorités et l'affectation des ressources. EULEX a recensé les possibilités pour la société civile et les ONG de s'associer et de prêter leur concours à certaines des équipes d'observation, d'encadrement et de conseil pour certaines interventions. EULEX a en outre organisé des réunions avec les donateurs internationaux pour les familiariser avec son rapport sur ces activités et les recommandations qu'il contient, en appelant leur attention sur les points sur lesquels ils pourraient apporter leur appui.

Les conseillers juridiques d'EULEX ont examiné un certain nombre de projets de lois et fait des recommandations sur les moyens de les améliorer. Ses experts ont présenté aux autorités du Kosovo des propositions pour un futur régime de répression du blanchiment d'argent et ils ont eu des discussions avec d'autres acteurs sur les questions de corruption de la justice.

Le Bureau des droits de l'homme et de l'égalité des sexes d'EULEX a étudié la question de l'accès à la justice pour les catégories vulnérables de la population, et notamment les femmes et les minorités ethniques. Il ressort des recherches effectuées par les ONG que 75 % des femmes de souche rom, ashkali et « égyptienne » vivant au Kosovo sont analphabètes et par conséquent mal informées de leurs droits; 61 % des femmes interrogées ont reconnu que la violence familiale n'est pas inconnue dans leur communauté, 1 % seulement savent qu'une aide juridictionnelle gratuite est prévue pour ses victimes, 4 %, qu'il existe des refuges à leur intention et 26 % seulement, qu'elles peuvent appeler la police. Le Bureau des droits de l'homme et de l'égalité des sexes a aussi étudié l'organisation de l'aide juridictionnelle au Kosovo.

EULEX a poursuivi ses échanges de vues techniques avec les autorités chargées des questions d'état de droit à Belgrade. Sa composante police a eu des entretiens techniques au Ministère serbe de l'intérieur et préparé un accord technique sur l'échange d'informations, qui s'est attiré les critiques des dirigeants du Gouvernement kosovar et des médias locaux. Des militants de l'organisation Vetëvendosje ont saccagé 26 véhicules d'EULEX pour protester contre la

conclusion de cet accord, et plusieurs autres de ses véhicules ont été endommagés par la suite par d'autres vandales à Pristina.

Police

Le 22 juillet, l'Unité antiterroriste est passée d'EULEX à la Police du Kosovo, mais EULEX en suit les activités.

EULEX, la Police du Kosovo et la KFOR ont à nouveau coordonné leurs réactions opérationnelles aux situations de troubles civils. En quelques rares occasions, EULEX a joué le rôle de deuxième intervenant pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité à Brđjani/Kroi i Vitakut.

EULEX a aidé la Police du Kosovo à établir une évaluation des menaces et un ordre d'opération pour la passation envisagée des pouvoirs de la KFOR à la Police du Kosovo concernant la responsabilité de la sécurité du monument de Gazimestan.

EULEX a suivi, encadré et conseillé la Police du Kosovo pour la réintégration de fonctionnaires de police serbes du Kosovo : sur les 325 qui avaient été suspendus après avoir abandonné leur poste au début de 2008, 317 avaient repris le travail au 30 juin (et un autre les a imités peu après). Depuis lors, EULEX suit de près leur réintégration. À ce jour, l'opération se déroule sans heurts, et la plupart d'entre eux, à présent requalifiés, ont retrouvé leur poste antérieur.

Avec les encouragements actifs d'EULEX, plusieurs fonctionnaires de police serbes du Kosovo ont récemment été nommés à des postes de responsabilité, dont celui de directeur régional adjoint pour la région de Mitrovicë/Mitrovica.

La coopération opérationnelle entre les forces de la Police du Kosovo respectivement stationnées au nord et au sud de l'Ibër/Ibar va en s'améliorant, mais les commissaires continueront à rendre compte par l'intermédiaire d'EULEX. On tâchera d'encourager davantage de Serbes du Kosovo à reprendre leur place dans la police civile, notamment de la région de Mitrovicë/Mitrovica. Sur les 47 fonctionnaires de police redéployés en direction des quatre commissariats du nord après le 17 février 2008, deux seulement ont jusqu'ici repris leur ancien poste.

En août, les procureurs et les enquêteurs d'EULEX avaient examiné et évalué les dossiers de crimes de guerre transmis par la MINUK. EULEX enquête actuellement sur 50 affaires qui étaient en instance. D'autre part, il y avait 1 009 autres affaires en sommeil, dont 158 s'étaient soldées par un non-lieu pour diverses raisons, faute de preuves notamment. Les parties lésées seront informées en temps utile de ces non-lieux. Au total, 851 des affaires en sommeil doivent faire l'objet d'investigations.

Les procureurs et les enquêteurs d'EULEX ont recensé un certain nombre d'affaires de criminalité organisée et de crimes de guerre à traiter en priorité. En août, EULEX a lancé des investigations sur une affaire de crimes de guerre ayant fait plus de 150 victimes tuées en mai 1999 dans le village de Çyshk/Ćuška et aux alentours, près de Pejë/Peć. Les enquêteurs de la Police du Kosovo prêteront leur concours pour cette enquête.

La MINUK et EULEX ont travaillé ensemble au Bureau d'INTERPOL de la MINUK. EULEX a resserré ses relations avec le Centre relevant de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (ICESE) et avec FRONTEx, l'agence

européenne de contrôle des frontières, et elle est entrée en rapport avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, auquel elle a prêté son concours.

EULEX a étudié les propositions de création d'une agence exécutive chargée du stockage de données et de la production de documents au Ministère de l'intérieur et elle a eu part à la mise au point de stratégies et de plans d'action pour la gestion intégrée des frontières, la criminalité organisée, les drogues, le terrorisme et, tout récemment, les migrations.

Justice

Les juges, procureurs, juristes et rédacteurs de lois d'EULEX ont suivi, encadré et conseillé leurs collègues du Kosovo. Pour leur part, les juges et les procureurs d'EULEX ont travaillé sur un certain nombre d'affaires transmises par la MINUK ainsi que sur des affaires nouvelles, y compris en formation collégiale mixte avec des juges et procureurs kosovars. En août 2009, une trentaine d'affaires avaient abouti à un verdict. Les juges d'EULEX comptent mener à bien d'ici au début de 2010 la totalité des affaires transmises en état par la MINUK. Les 20 affaires héritées par la Cour suprême seront terminées à la fin de 2009. Depuis le mois de décembre 2008, les procureurs d'EULEX, travaillant seuls ou avec leurs homologues locaux, sont intervenus dans 467 poursuites. Il s'agissait d'affaires de corruption, criminalité organisée, crimes de guerre, terrorisme, crimes interethniques, contrebande d'armes et de drogues et meurtre.

Le personnel judiciaire d'EULEX est intervenu dans toutes les juridictions du Kosovo et à tous les stades de la procédure. Des formations mixtes de juges d'EULEX et du Kosovo ont tenu des audiences de mise en état et de première instance dans les tribunaux de district de tout le Kosovo ainsi qu'à la Cour suprême. Il y avait des crimes de guerre parmi les affaires traitées. Les juges d'EULEX ont jusqu'ici rendu plus de 100 décisions judiciaires à toutes les phases de la procédure, y compris des ordonnances de mise en état et des verdicts. Ils ont eu à connaître de plusieurs affaires criminelles interethniques. Le 30 juillet, ceux qui siégeaient au Tribunal de district de Pristina ont jugé un Serbe du Kosovo coupable d'incitation à la haine nationale ou ethnique et l'ont condamné à quatre mois de prison avec sursis. Le 11 août, une formation de la Cour suprême présidée par un juge d'EULEX a rejeté l'appel interjeté par un Albanais du Kosovo condamné en 2007 par le tribunal de district de Pristina dans un procès lié aux émeutes de mars 2004. Le condamné s'est désisté après que le Président eut présenté le rapport sur cette affaire. Il avait été jugé coupable de participation aux activités d'un groupe auteur d'un acte criminel, d'atteintes graves à la sécurité publique et d'incitations à la haine nationale, raciale, religieuse ou ethnique et s'était vu infliger une peine cumulée d'un an et neuf mois de prison avec sursis.

Les juges d'EULEX qui travaillent du côté de la justice civile, dans les tribunaux de district et les tribunaux municipaux du Kosovo, ont repris plus de 20 litiges sur des droits de propriété, dont 16 dans lesquels il était allégué que la propriété du bien considéré avait été transférée sur la base de documents falsifiés. Dans la majorité des cas, ces affaires ont une dimension interethnique. Les juges d'EULEX qui siègent à la Commission des réclamations et ceux de la Cour suprême faisant partie de la formation chargée des recours concernant l'Office kosovar des biens immeubles ont continué à travailler en conformité avec leur mandat. Les membres de la Commission des réclamations passent à présent à des affaires plus

complexes. Le membre local de la formation de la Cour suprême compétente pour les affaires liées à l'Office n'a pas encore été nommé. Les juges d'EULEX ont continué à travailler au sein de la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo chargée des questions de privatisation, mais comme cette chambre ne compte qu'un seul membre local de la Cour, il faudra en nommer six de plus.

Le Conseil judiciaire du Kosovo, dont deux des cinq membres sont un juge et un procureur d'EULEX, a été constitué le 25 août. Il propose la candidature de juges et de procureurs, en suivant, pour l'heure, les recommandations de la Commission indépendante pour la justice civile et les poursuites. Le plus difficile, désormais, sera pour lui de s'affirmer et de préserver son indépendance par rapport à tous les acteurs. Il y a tout un arriéré d'affaires disciplinaires impliquant des membres de l'appareil judiciaire kosovar qu'il va falloir traiter, et c'est pour cette raison que le Conseil a mis en place un comité disciplinaire de la justice.

La composante justice d'EULEX a continué à faciliter la remise en activité du tribunal de district de Mitrovicë/Mitrovica. Ses juges et procureurs ont mené à bien trois procès, et un quatrième est en cours. Deux Albanais du Kosovo et deux Serbes du Kosovo faisant partie du personnel administratif ont établi, sous la supervision du personnel d'EULEX, un inventaire des dossiers conservés au palais de justice de Mitrovicë/Mitrovica. Quatre affaires prioritaires ont été sélectionnées pour être traitées par le tribunal de district de Mitrovicë/Mitrovica et la Cour suprême.

Les juges d'EULEX ont formulé une recommandation suivant laquelle les décisions prises par la Cour suprême sur recours seraient rendues en public à l'issue des audiences. À l'heure actuelle, elles sont remises par écrit, parfois avec beaucoup de retard. La nouvelle pratique accroîtra la transparence et permettra à toutes les parties intéressées d'avoir plus vite accès à l'information. Les juges d'EULEX ont aussi officiellement donné un avis sur la distribution en temps opportun à toutes les juridictions du Kosovo du Journal officiel et du texte des lois nouvelles.

De juin à août 2009, le Bureau des personnes portées disparues et de la criminalistique, qui est dirigé conjointement par deux représentants d'EULEX et du Kosovo respectivement, a procédé à 43 autopsies de victimes de la guerre et 67 autopsies nouvelles, à des enquêtes sur les lieux de décès, à des examens médico-légaux, à des évaluations sur le terrain et à des exhumations et il a remis les dépouilles mortelles de 17 personnes à leur famille. Il a tenu un certain nombre de réunions avec les familles et leurs associations. Avec le concours de la police du Kosovo et d'EULEX, le Bureau a évalué un site près de Gjilan/Gnjilane, où il a exhumé les dépouilles d'au moins 11 personnes, présumées disparues et a envoyé des échantillons d'ossements au laboratoire pour analyse d'ADN. Cette exhumation a eu un grand retentissement dans les médias locaux. Au total, depuis décembre 2008, EULEX a mené à bien 88 opérations sur le terrain, procédé à 45 exhumations, prélevé 405 échantillons d'ossements pour analyse d'ADN, exhumé 66 dépouilles et en a remis 61 aux familles. Un expert légiste de la MINUK chargé de la liaison avec Belgrade travaille au Bureau.

Depuis juin, les juges d'EULEX ont suivi les travaux du Comité de la libération conditionnelle en assistant régulièrement à ses auditions, à raison d'une cinquantaine d'affaires par mois. L'Unité pénitentiaire d'EULEX a fourni des services d'observation, d'encadrement et de conseil à l'administration pénitentiaire du Kosovo sur divers aspects de son travail, et mis à sa disposition des agents chargés d'escorter les prisonniers. EULEX a étudié avec le Ministre de la justice et

le Chef de l'administration pénitentiaire la réintégration à leur poste d'une soixantaine de ses agents serbes du Kosovo.

Douanes

Les douanes d'EULEX ont suivi, encadré et conseillé l'administration kosovare des douanes aux frontières et aux points de passage, à l'exception de Mitrovicë/Mitrovica nord, ainsi qu'à l'aéroport de Pristina. Pour la première fois, ces activités se sont exercées avec l'Équipe de vérification a posteriori des douanes kosovares dans les locaux de sociétés de Ferizaj/Uroševac et Pristina. Les douanes kosovares ont procédé à un certain nombre de saisies importantes de bijoux et autres articles, y compris des produits pharmaceutiques non autorisés. Le Directeur général attribue ces succès aux activités d'observation, d'encadrement et de conseil des équipes mobiles d'EULEX, qui, en assurant des transferts de compétences, ont donné au personnel local chargé de la lutte contre la contrebande la confiance requise pour mener des fouilles minutieuses et approfondies.

EULEX a continué à copier les factures commerciales et estampiller les documents aux postes de douane 1 et 31 dans le nord du Kosovo, pratique qu'il a inaugurée en mai 2009. Les documents copiés sont aux administrations douanières serbe et kosovare. Cette dernière a déjà été en mesure de se servir de cette information pour des enquêtes sur un nombre appréciable d'affaires de grande criminalité. De plus, il y a eu une baisse prononcée de la quantité de carburant passé en contrebande à travers la frontière. Le personnel des douanes d'EULEX a pu poursuivre ses activités dans toutes les localités, malgré plusieurs tentatives de blocage des routes menant aux points d'entrée 1 et 31 par les manifestants serbes du Kosovo à partir du 22 juin.

Approuvé par le Chef de mission
Yves de Kermabon

Annexe II

Composition et effectif de la composante police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 1^{er} septembre 2009)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Allemagne	1
Fédération de Russie	1
Ghana	1
Italie	1
Pakistan	1
Slovénie	1
Turquie	1
Ukraine	1
Total	8

Annexe III**Composition et effectif de la composante
liaison militaire de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo****(Au 1^{er} septembre 2009)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Danemark	1
Espagne	1
Fédération de Russie	1
Norvège	1
Pologne	1
Roumanie	2
Turquie	1
Ukraine	1
Total	9

Carte